

Comptabilité - Exercice 1998 - Budget Annexe Forêts - Affectation des résultats de l'exercice 1997

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon applique la nouvelle instruction budgétaire et comptable M14 depuis le 01/01/1996.

Cette instruction stipule notamment que :

- le résultat de la section d'investissement de l'exercice écoulé ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

- les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

Les résultats de l'exercice 1997 du Budget Forêts ont été les suivants :

* Section d'investissement

Réalisations 1997

- Dépenses réalisées	- 1 908 407,18 F
- Recettes réalisées	<u>2 211 836,70 F</u>
Solde des réalisations	303 429,52 F

Restes à réaliser

- Dépenses engagées non mandatées	- 1 915 986,00 F
- Restes à réaliser recettes	<u>1 113 200,00 F</u>
Solde des restes à réaliser	<u>- 802 786,00 F</u>

Besoin d'autofinancement **- 499 356,48 F**

Le programme d'investissement 1997 fait apparaître au 31/12/1997 un besoin d'autofinancement de 499 356,48 F qui sera couvert par l'affectation de l'excédent de fonctionnement 1997.

* Section de fonctionnement

Réalisations 1997

- Dépenses réalisées	- 3 985 470,40 F
- Recettes réalisées	<u>4 484 826,88 F</u>
Solde des réalisations	499 056,48 F

Le Conseil Municipal est donc invité à affecter l'excédent de fonctionnement disponible à la couverture du programme d'investissement de 1997.

BUDGET FORETS - RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET 1997

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	3 326 101,81	5 144 484,00	8 470 585,81
	Titres de recettes émis *	2 211 836,70	4 484 826,88	6 696 663,58
	dont rattachements		0,00	0,00
	Restes à réaliser	1 113 200,00		1 113 200,00
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	3 739 087,00	4 093 854,00	7 832 941,00
	Engagements	3 731 432,37	3 985 770,40	7 717 202,77
	Mandats émis *	1 815 446,37	3 985 470,40	5 800 916,77
	dont rattachements		0,00	0,00
	Dépenses engagées non mandatées	1 915 986,00		1 915 986,00
	Dépenses engagées non rattachées		300,00	300,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (1)	Solde d'exécution			
	Excédent		499 356,48	895 746,81
	Déficit	396 390,33		
	Solde des restes à réaliser			
RÉSULTAT REPORTE (2)	Excédent			
	Déficit	802 786,00	300,00	803 086,00
RÉSULTAT CUMULÉ (1+2)	Excédent			
	Déficit	92 960,81		92 960,81
		499 356,48	499 056,48	300,00

* après déduction des annulations de titres et de mandats

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET (HORS RESTES A RÉALISER)

	Résultat à la clôture de l'exercice 1996 (1)	Part affectée à l'investissement 1997 (2)	Résultat de l'exercice 1997 (3)	Résultat de clôture 1997
Investissement	(92 960,81)		396 390,33	(1) + (3)
Fonctionnement	1 147 347,81	1 147 347,81	499 356,48	(1) - (2) + (3)
Total	1 054 387,00	1 147 347,81	895 746,81	802 786,00

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 23 juin 1998.